



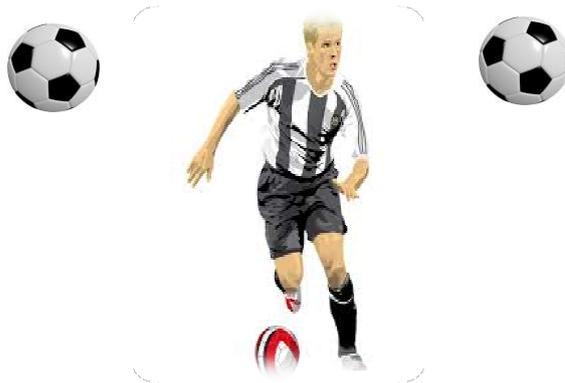
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA
MOSTAGANEM



SAISON : 2024 / 2025

N°

23



DATE

26.03.2025

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les membres de l'assemblée générale sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la L.F.W.MOSTAGANEM qui se tiendra le : Jeudi .03.04.2025 à 10H00 à l'OPOW MOSTAGANEM

Ordre du jour :

- **Approbation des bilans moral et financier du :
1^{ere} .07.2024 au 31.12.2024.**

NB/

- **Seuls les présidents ou leurs représentants dûment mandatés seront admis à l'AGO.**
- **Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité, cachet et griffe pour les clubs.**
- **Veillez se rapprocher du Secrétariat de la Ligue pour retirer le bilan Moral et Financier Exercice du : 01.07.2024 au 31.12.2024**

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°22 SEANCE DU : 24.03.2025/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :.....**BOUSHABA AHMED**
- SECRETAIRE :.....**HAMCHERIF ABED**

ORDRE DU JOUR

1. Courrier
2. Audience
3. Traitement des affaires.

AMENDES

ARTICLE : 132/

SENIORS ET JEUNES

- Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans les trois délais fixes (31.decembre, 15.Fevrier, 15 Mai) de chaque saison.
- Passé le délai et après une mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point à l'équipe senior du club fautif.
- Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant le début du championnat, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au reglement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

ARTICLE: 134/

PERIODE DE RECHERCHES

- Les periodes de recherches sur la suspension antérieure d'un joueur sont limitées à la saison en cours et la saison précédente à l'exception des sanctions à temps qui sont limitées aux deux (02) saisons precedant la saison en cours.
- A la fin de chaque saison sportive ,la ligue est tenue à titre declarative de publier dans le bulletin officiel et sur le site internet la liste des membres (joueurs, dirigeants, clubs et stades) suspendus et le reliquat restant à purger.La liste des suspendus est communiquée à la FAF et à toutes les ligues.

ARTICLE: 140/

RESPONSABILITE DU DECOMPTE DES SANCTIONS

- Le décompte des sanctions, avertissement ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

1- COURRIER :

- BO N°22 LFWMostaganem.....**Remerciements.**

2- AUDIENCES :

Néant

3-TRAITEMENT DES AFFAIRES

3. TRAITEMENT DES AFFAIRES:

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°123./

RENCONTRE : NRBS / CSANS (U19) DU 22.03.2025/

Partie non jouée CHALLENGE PLAY-OFF

- Vu les pieces versées au dossier,
- Vu la feuille de match,
- Vu le rapport de l'arbitre-Directeur

Attendu : Que le Directeur de jeu confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : NRBS SIRAT / CSANS SALAMANDRE (U19) du : 22.03.2025 au stade de SIRAT suite à l'absence de l'équipe (U19) du club : CSANS SALAMANDRE sur le terrain , et celà , malgré le laps de temps reglementaire accordé:

Attendu : que suite à l'audience tenue au niveau de la ligue envers l'officiel de match (Arbitre_Directeur).

Attendu : que suite à la correction de l'erreur procédée par la ligue de football Mostaganem.

Par ces motifs la commission de discipline décide : Match perdu par penalité à l'équipe : CSANS Salamandre U19 tout en attribuant le gain du match à l'équipe NRBS SIRAT U19 par le score de trois (03) buts à Zéro (00) ; Une amende de cinq milles dinars (5000 DA) infligée au club: CSANS SALAMANDRE et transmet le dossier à la commission compétente Art 56 et 61 RCFA/FAF 2025.

II. DISCIPLINE

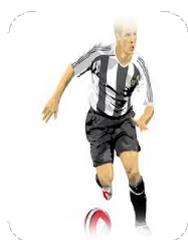
TRAITEMENT DES AFFAIRES PLAY-OFF/

AFFAIRE N°265 RENCONTRE : WRBMAZ / WM (U17) du 22.03.2025					
NOM	PRENOM	LIC	DOS	CLUB	SANCTIONS
BELLAHOUEL	ABDERAHMANE	J0509	4	WRBMAZ	<u>JOUEUR AVERTI</u> : CAS AVERTISSEMENT
DERBAL	BAHA-EDDINE	J0666	5	WRBMAZ	<u>JOUEUR AVERTI</u> : CAS AVERTISSEMENT
BENDANI	MED CHAREF	J0321	8	WM	<u>JOUEUR AVERTI</u> : CAS AVERTISSEMENT

SÉANCE FUT LEVEE A 16H30

LE PRESIDENT

Mr . BOUSHABA AHMED



LE SECRETAIRE

Mr. _HAMCHERIF ABED

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION N° 21 SEANCE DU : 18.03.2025/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR : **MESSAOUDENE TOUATI**
- SECRETAIRE : **BELKAIIOUS HICHEM**
- MEMBRE..... **SADJI TOUTA**

ORDRE DU JOUR

CLASSEMENTS :

- DIVISION HONNEUR (GROUPE.A. ET B.)

PROGRAMMATION :

- COUPE WILAYA SENIORS ¼ FINALE et ½ FINALE ET COUPE WILAYA U15 ½ FINALE

PROGRAMMATION :

- PLAY –OFF SENIORS

1. COURRIER:

B.O.N°22 LFWMostaganem.....Remerciements

CLASSEMENTS

DIVISION HONNEUR SENIORS

GROUPE.A./

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATION
01	IRBSL	47	18	15	03	00	55	09	+46	-1POINT N.P.A.
02	CRBOB	42	18	13	04	01	45	17	+28	-1POINT N.P.A.
03	ESB	32	18	10	06	02	38	22	+16	-4POINTS N.P.A.
04	WAB	29	18	09	03	06	43	29	+14	-1POINT N.P.A.
05	UGSA	21	18	06	03	09	30	48	-18	
06	CROS	21	18	07	00	11	30	39	-09	
07	FCBA	19	18	05	04	09	30	30	////	
08	GRBS	16	18	05	03	10	17	33	-16	-2POINT N.P.A.
09	NARE	13	18	04	03	11	26	42	-16	-2POINTS N.P.A.
10	IRBSIRAT	00	18	00	03	15	17	62	-45	-3POINTS MPPP / -2POINTS N.P.A.

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

GROUPE.B./

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATION
01	WM	45	18	14	03	01	45	14	+31	
02	ARBK	40	18	11	07	00	44	17	+27	
03	ASSO	31	18	10	03	05	37	23	+14	-2POINTS NPA
04	IRBHM	26	18	11	03	04	38	22	-16	-9PTS MPPP / -1POINT NPA
05	HRBM	23	18	07	03	08	47	30	+17	-1POINT NPA
06	CSANS	21	18	06	03	09	26	38	-12	
07	NRBS	18	18	06	02	10	27	35	-08	-2POINTS NPA
08	CRK	12	18	03	03	12	21	42	-21	
09	NRBAN	06	18	05	01	12	24	52	-28	-9PTS MPPP/ -1POINT NPA
10	HCS	04	18	02	02	14	20	55	-35	-2PTS C.J. / -2POINTS NPA

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

PROGRAMMATION

COUPE.WILAYA SENIORS 1/4 FINAL

DATE	STADE	RENCONTRE	HEURE
VENDREDI.04.04.2025	MAZAGRAN	WRBMAZ /CRK	15H00

COUPE.WILAYA JEUNES 1/2 U15

DATE	STADE	RENCONTRE	HEURE
MARDI. 08.04.2025	BENSLIMANE	OM / CSHM	15H00

COUPE.WILAYA SENIORS 1/2 FINAL

DATE	STADES	RENCONTRES	HORAIRE
VENDREDI.11.04.2025	MAZAGRAN	CROS / HRBM	15H00
VENDREDI.11.04.2025	BENSLIMANE (MOSTAGANEM)	IRBHM / VAINQUEUR WRBMAZ / CRK	15H00

PROGRAMMATION PLAY-OFF SENIORS

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE
1ere JOURNEE	VENDREDI .04 .04 .2025	B.A.RAMDANE	ARBK / IRBSL	15H30
	SAMEDI. 05 .04 .2025	B.A.RAMDANE	WM / CRBOB	15H30

RECTIFICATIF PLAY-OFF

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE
2ème JOURNEE	VENDREDI.11.04.2025	SOUR	IRBSL / WM	15H30
	VENDREDI.11.04.2025	A.RAMDANE	CRBOB/ARBK	15H30

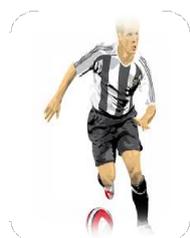
PROGRAMMATION PLAY-OFF SENIORS

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE
3ème JOURNEE	SAMEDI.19.04.2025	MESRA	ARBK/WM	15H30
	SAMEDI.19.04.2025	B.A.RAMDANE	CRBOB/IRBSL	15H30

SÉANCE FUT LEVEE A 16H30

LE PRESIDENT

Mr . MESSAOUDENE TOUATI



LE SECRETAIRE

Mr. BELKAIIOUS HICHEM